

La création d'un nouveau diocèse

Introduction

L'idée d'un espace spécifique qui demanderait une évangélisation spécifique apparaît après la Seconde Guerre mondiale et repose sur certaines réalités.

Quelques chiffres évocateurs des réalités démographiques dans les années 1960 :

En 1801 Belfort c'est 4400 h, en 1954 53 000h, le canton de Héricourt 8 300h en 1801, 44 700h en 1954 et l'arrondissement de Montbéliard 27 000h en 1801 et 113 000h en 1954.

La carte des diocèses n'est pas immuable même si après le Concordat de 1801 les limites diocésaines sont à peu près fixées pour tout le XIXe siècle.

Il y a eu au cours du XXe siècle des précédents de diocèses créés par scission d'un diocèse trop grand ou devenu trop peuplé :

- Lille issu de Cambrai en 1913
- Les diocèses de la couronne parisienne (Créteil, Evry, Nanterre, Pontoise, Saint Denis) créés en 1966 à partir de ceux de Paris et de Versailles sous l'impulsion du cardinal Feltin natif de Delle
- Saint Etienne issu de Lyon en 1970
- Le Havre issu de Rouen en 1974

Ce ne serait donc pas un précédent que de créer un diocèse nouveau dans le Nord Franche-Comté et ce d'autant plus que la constitution « Gaudium et Spes » du Concile Vatican II précise que « l'Eglise a le devoir à tout moment de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Evangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque générations, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future, et sur leurs relations réciproques ». Le Concile Vatican II introduit aussi une nouvelle définition du diocèse qui ne se limite pas à un espace géographique mais qui est « une portion du peuple de Dieu confié à un évêque, pour qu'avec l'aide de son Presbyterium il en soit le pasteur ». Ce qui peut conduire à la création de diocèse sans territoire physique mais juste avec une portion du peuple, comme le diocèse aux Armées créé en 1986.

Ainsi la manière adoptée dans le diocèse de Besançon pour diffuser l'Evangile à la fin du XXe siècle pouvait donc passer par la création d'un diocèse.

1, Les prémices de la réflexion

Il est devenu évident pour les archevêques de Besançon dès la fin de la Seconde Guerre mondiale que le nord Franche comté a des spécificités à prendre en compte en particulier pour ce qui est de l'évangélisation en milieu ouvrier alors qu'une écrasante majorité des séminaristes sont originaires des zones rurales du Doubs et de la Haute-Saône, sur les 112 ordinations de 1956 à 1960 seul 14 proviennent de Belfort et ses environs.

En septembre 1961 Mgr Dubois propose donc de lancer une vaste enquête dans son diocèse pour mieux en percevoir le « Visage humain et visage religieux » l'enquête est menée par la Chanoine Boulard.

L'enquête permet à Mgr Dubois de définir 12 zones pastorales qui sont fondées sur des spécificités sociologiques communes, dans le Nord Franche-Comté deux zones se dégagent : le Territoire de Belfort en une seule unité pour sa spécificité industrielle et peu rurale et le pays de Montbéliard pour sa spécificité industrielle et œcuménique. Il est à noter que le canton d'Héricourt est dans cette zone Pays de Montbéliard et non dans celle des Vosges Comtoises.

En 1966, Mgr Dubois démissionne et Mgr Lallier archevêque de Marseille est nommé à Besançon. A peine installé Mgr Lallier est confronté à de nombreux défis, des finances diocésaines en grandes difficultés, un diocèse confronté à des conflits sociaux très importants (Sochaux 1968, LIP Besançon 1973), la problématique

de la Mission Ouvrière mise en place en 1957 pour continuer l'apostolat vers les usines que la fin de l'expérience des prêtres ouvriers bloquée en 1954 par le Pape rend nécessaire.

Depuis ce milieu des années 1960 on évoque régulièrement l'hypothèse d'un évêque auxiliaire installé à Belfort pour les deux zones ouvrières du Nord Franche-Comté. Mais rien n'est encore ferment acté pour résoudre cette difficulté d'un grand diocèse un peu disparate pour être correctement évangélisé par son pasteur.

2, 1977 le questionnement

Depuis quelques temps déjà le bruit court au sujet de la réflexion de Mgr Lallier sur l'idée de détacher le nord Franche-Comté du diocèse de Besançon. L'archevêque est cependant devancé et forcé d'accélérer sa réflexion car un article de presse paru fin avril 1977 évoque une scission possible. Dans le magazine « Eglise de Besançon » du 8 mai 1977, Mgr Lallier s'exprime donc officiellement, il dit réfléchir et se sentir trop peu présent dans le secteur. Il en pose clairement les spécificités : population majoritairement ouvrière, présence d'étrangers, demande de présence évangélisatrice et il pose aussi les réponses possibles : maintenir le statu quo, nommer un évêque auxiliaire, ou créer un diocèse. Il finit ce texte en disant que la décision n'est pas prise et qu'il va falloir y réfléchir ensemble.

Le 22 mai, dans le journal du diocèse Mgr Lallier annonce la diffusion très large d'un questionnaire pour l'aider à répondre à la question posée le 8 mai. Ce document est diffusé dans tout le diocèse et doit permettre de savoir si tout en gardant des liens étroits avec Besançon ce large secteur humain constitue « une entité » diverse mais relativement homogène dont l'importance actuelle et future mérite une attention particulière et si le fait d'ériger un diocèse faciliterait l'évangélisation. Les réponses pour éclairer la réflexion de l'archevêque doivent lui être remontées pour le 8 juillet. Les réponses peuvent être individuelles ou collectives et c'est en priorité au vicaire épiscopal Jean Marie Viennet qu'il faut les envoyer.

L'analyse des 229 réponses démontre que ce sont majoritairement des femmes qui ont répondu, des habitants des secteurs concernés plutôt âgés mais peu d'ouvriers. Le dépouillement et l'analyse sont achevés pour fin septembre

3, l'analyse du questionnaire et ses suites

La première analyse du questionnaire est faite en conseil presbytéral en novembre 1977. Pour cela chaque membre a reçu un questionnaire préparatoire. Les réponses au sein du conseil sont très divergentes, une partie voit la scission comme appauvrissant l'archidiocèse, pouvant causer des soucis de vocation, ôtant une partie non négligeable de l'œcuménisme, créant de futur soucis pour financer l'entretien les églises nouvelles presque toute construire dans ce secteur. Les réponses positives sont rassemblées presque exclusivement autour d'une problématique : la plus grande proximité de l'évêque de son presbytère et de ses fidèles. Le second jour de la réunion deux questions sont posées au conseil :

- Souhaitez-vous la constitution d'un groupe de travail sur la mission de l'évêque et la vraie place du diocèse dans l'Eglise universelle et pas seulement dans la perspective de la création d'un nouveau diocèse : 36 oui 1 non 3 nul
- Pensez vous souhaitable que ce poursuive la délégation d'un évêque par la conférence épiscopale pour étudier la question d'un nouveau diocèse : 29 oui 8 non 3 nul

Puisque le conseil presbytéral a acté la réflexion sur la mission de l'évêque un nouveau questionnaire est élaboré à rendre pour mai 1978. Environ 6000 personnes prennent part aux réponses individuelles et collectives. Les réponses sont très contrastées parfois empruntées de révoltes faisant référence au nécessaire contrôle de la base sur le patronat.

Il se dégage cependant un aspect assez commun l'évêque doit être un pasteur un veilleur un rassembleur, son rôle sacramentel est peu évoqué dans les réponses.

Un nouveau conseil presbytéral est réuni en mai 1978 et l'expérience de ce qui vient de se passer dans le diocèse de Rouen dont la région du havre a été détachée est étudiée avec minutie. Dès 1966 l'archevêque de Rouen avait demandé au Saint Siège le détachement de l'archidiaconé du Havre. En 1970 un évêque auxiliaire

est nommé au Havre, en 1972 celui-ci est nommé coadjuteur de l'évêque de Chalons. Le conseil presbytéral demande de créer une structure nouvelle adaptée à la réalité du moment. En 1974 le nouveau diocèse est créé. Le vicaire général de Besançon qui fait le compte rendu de l'expérience du Havre fait des parallèles entre la réalité de l'archidiocèse de Rouen et de Besançon. Il expose que certains services sont restés interdiocésains : officialité, formation permanente.

Cette démonstration du Père Huot-Pleuroux est si convaincante que lors du vote sur la question :

A votre avis pour l'évangélisation des 2 zones de Belfort et Montbéliard est-il meilleur que celles-ci constituent un nouveau diocèse (du type Le Havre) ? Il y a 35 oui, 5 non, 3 blancs.

4 Le rapport de la conférence épiscopale

L'enquête canonique est réalisée par l'archevêque de Bourges Mgr Vignancour qui a déjà effectué quelques années auparavant la même enquête pour le cas du Havre. A partir du 18 septembre 1978 Mgr Vignancour parcourt les deux secteurs avant de rendre son rapport qui tient en 14 pages.

La première partie développe les différences sociologiques des deux secteurs, l'état des biens ecclésiastiques, la situation de l'école libre

La deuxième partie rapporte l'unanimité de conseil presbytéral

La troisième partie développe les raisons positives de la division et les aspects négatifs (crainte d'un diocèse trop monolithique sociologiquement, difficultés des vocations et de la gestion administrative) il ne cache pas que la Mission Ouvrière ne s'intéresse pas à la division du diocèse car elle n'y voit pas là la réponse à ses préoccupations missionnaires vers le monde ouvrier « nous travaillons donc avec l'évêque qui, dans la région suit le travail de la commission du monde ouvrier »

La dernière partie signale que la paroisse de l'Isle-sur-le-Doubs se positionne pour son rattachement à un nouveau diocèse.

Le rapport préconise Belfort pour siège du futur évêché et en annexe développe les normes particulières à mettre en place pour le fonctionnement de ce nouveau diocèse.

5 les textes législatifs fondateurs

La bulle « qui divino consilio » est ce texte fondateur, il est daté du 3 novembre 1979 et signée par le cardinal secrétaire d'Etat, le Préfet de la congrégation des évêques et deux protonotaires mais pas par Saint Jean-Paul II. Elle est scellée de plomb.

La bulle comporte deux parties : les considérants qui ont amenés le St Père à cette décision (la demande de Mgr Lallier, l'avis de la conférence épiscopale...) et les décisions qu'ils impliquent (le retrait de secteurs géographiques du diocèse de Besançon, création du diocèse de Belfort-Montbéliard, siège à Belfort, élévation de l'église St Christophe au rang de cathédrale, fondation d'un collège de chanoines, répartition des biens)

Suivent ensuite deux autres textes : le décret d'exécution et la convention de lien institutionnel.

La rédaction du décret est confiée par le nonce apostolique à Georges Mesnier curé de St Jean et St Pierre de Besançon. Il est signé le 15 décembre 1979.

La convention est signée par les deux évêques le 30 décembre 1979.

Que prévoit cette convention :

- une période de 5 ans est fixée pour organiser l'incardination des prêtres dans l'un ou l'autre des deux diocèses même si certains au conseil presbytéral avaient imaginé une double incardination impossible. L'incardination de facto concerne 165 prêtres mais ils peuvent encore choisir durant la période des 5 ans de rester incardiner à Besançon tout en exerçant à Belfort-Montbéliard de même en sens inverse.
- Elle prévoit aussi que les deux conseils épiscopaux se réunissent en un conseil commun.
- La partition des biens implique pour leur gestion la création d'une nouvelle association culturelle diocésaine ou un syndicat ecclésiastique les deux seules formes juridiques reconnues par le droit civil français pour la gestion de biens d'Eglise.

Le 9 janvier 1980 est donc créé l'association culturelle de Belfort-Montbéliard, l'association bisontine délibère le 22 février pour transmettre les biens à Belfort-Montbéliard.

Des services en commun sont imaginés : officialité, vie religieuse, diaconat permanent, catéchèse, catéchuménat, œcuménisme, pastorale liturgique et sacramentelle, pastorales des enfants handicapés, pastorale des familles, l'équipe théologique, l'école des Ministères, l'enseignement catholique, aumônerie de l'enseignement public, aumônerie des hôpitaux, hospitalité Notre Dame de Lourdes, service des vocations, la gestion des maisons de retraites des prêtres, la caisse mutuelle d'assurance.

6 la mise en œuvre

Le 9 novembre 1979, Mgr Eugène Lecrosnier, évêque auxiliaire de Chambéry est nommé à la chaire de Belfort. La prise de possession canonique a lieu le 15 décembre 1979 dans la cathédrale St Christophe. La célébration est présidée par le Nonce apostolique et l'archevêque métropolitain de Besançon. Sont également présent l'archiprêtre orthodoxe Popoff et l'inspecteur ecclésiastique luthérien. L'homélie est le premier acte de pasteur du nouvel évêque qui y annonce le projet de « devenir ensemble une Eglise, signe d'Espérance »

Parmi les premiers sujets dont s'empare le nouvel évêque il y a l'œcuménisme, en octobre 1980 il participe aux festivités marquant les 450 ans de la confession d'Augsbourg au temple St martin de Montbéliard. Il crée une commission diocésaine sur le sujet qui doit veiller aux relations avec les diverses églises chrétiennes, s'occuper de la pastorale des mariages mixtes et la communion eucharistique.

Il a aussi le souci de l'Action Catholique et doit faire face aux difficultés de la mission en direction du monde ouvrier.